



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2024 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES
PRESENTS : **29**

MEMBRES
REPRESENTES : **6**

MEMBRES
ABSENTS : **0**

DATE DE LA
CONVOCATION :
28 novembre 2024

DELIBERATION
2024-100

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF 2024 -
DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Fouzia BOUKERCHE, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :
Magali SCHELLES donne procuration à Vincent BOUTEILLE
Valérie FERRARINI donne procuration à Alain GIUSTI

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LAPIANA
Patricia SPREA donne procuration à Marie-Christine RICHARD

Kafia BENSADI donne procuration à Jimmy BESSAIH

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°2024-37 en date du 11 avril 2024 approuvant le Budget Primitif du Budget principal de l'exercice 2024,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances le 02 décembre 2024,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2024 du budget principal.

Ces ajustements sont à opérer en section de fonctionnement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En Dépenses : 0,00 €

- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : + 220 000,00 €
- Chapitre 011 - Autres charges de gestion courante + 173 376,48 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : - 368 376,48 €
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelle : - 25 000, 00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article unique :

D'approuver la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024 suivant le détail ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En Dépenses : 0,00 €

- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : + 220 000,00 €
- Chapitre 011 - Autres charges de gestion courante + 173 376,48 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : - 368 376,48 €
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelle : - 25 000, 00 €

Adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés
23 votes **POUR** (groupe majorité et B.
PRIOURET)
1 vote **CONTRE** (F.BOUKERCHE)
11 **abstentions** (C.JORDA avec procuration P.
PONSART, J. BESSAIH avec procuration K.
BENSADI, S. GAMECHE, J. GUIDINI-
SOUCHE, J.M LA PIANA avec procuration
G.PORCEDO, M.C RICHARD avec procuration
P. SPREA, L.DESHAIES)

Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE